

# ADMINISTRATION

## **1 - TARIFS EN VIGUEUR POUR LA SAISON 2011/2012**

Pour des raisons de gestion administrative, les Comités Directeurs des CR Sport U d'Ile de France ont décidé les tarifs suivants :

⇒ AFFILIATION ⇒ **100 € (montant inclus dans le contrat licences)**

Sauf AS de PRES qui s'acquitteront d'un montant de 100 € X par le nombre d'établissement constitutif du PRES.

⇒ LICENCE + ASSURANCE :

### **1.1 – LICENCES :**

2 solutions :

☞ **LE CONTRAT** : Qui permet de prendre un nombre illimité de licences pour une même somme fixée au départ.

***Prendre contact avec votre CR Sport U le plus rapidement possible.***

☞ **La prise de licence à l'unité** : Dans ce cas le coût de la licence sera de 36,00 €.

### **1.2 – ASSURANCES :**

#### **L'Assurance Responsabilité Civile est obligatoire.**

L'AS qui s'affilie à la FF Sport U pour un contrat – licences ou des licences prises à l'unité, doit obligatoirement soit :

- ☞ Contracter une assurance Responsabilité Civile (RC) chez n'importe quel assureur. Vous devrez fournir une attestation au CR Sport U.
- ☞ S'assurer auprès de l'assureur de la FFSU qui propose une formule comprenant la RC et 2 options pour l'Assistance Rapatriement pour un coût par licencié de:
  - Option France : 1,60 € : RC et l'Assistance Rapatriement France (ARF)
  - Option Monde : 2,10 € : RC et l'Assistance Rapatriement Monde (ARM) + Secours Mer et Montagne (SMM)

Une assurance Accidents Corporels (AC) est également proposée par l'assureur de la FFSU. Elle est facultative, son coût est de 0,60 € par licencié.

La possibilité de cumuler les options est proposée pour un total de :

- 2,20 € / par licencié : Option France + AC.
- 2,70 € / par licencié : Option monde + AC.

Quelque soit la formule retenue, chaque licencié pourra souscrire ultérieurement et de manière personnelle des options complémentaires Individuelles Accident (IA) pour des montants de 15€ ou 28 € TTC.

Veuillez consulter la notice explicative jointe.

⇒ la LICENCE DIRIGEANT est gratuite, mais obligatoire pour tout encadrant d'équipe. L'Assurance ASSURANCE OPTION MONDE est offerte par les CRSU d'IdF. Remplir et faire parvenir la fiche d'adhésion.

**ATTENTION** : la licence dirigeant ne permet en aucun cas de jouer.

### 1.3 – DROITS D'ENGAGEMENT des sports collectifs :

	Championnat Long
Equipe fournissant un terrain	20 €
Equipe ne fournissant pas de terrain	75 €

Remplir la fiche d'engagement [CLIQUEZ ICI](#)

Remarque : les équipes qui ne peuvent pas jouer sur l'ensemble du championnat doivent nous le signaler lors de leur engagement. Elles seront retirées du championnat sans pénalité, ou intégrées dans les championnats en cours en fonction de nos possibilités.

### 1.4 – CAUTION D'ENGAGEMENT D'EQUIPE EN SPORT COLLECTIF ⇒ **460,00 €**

*(Tarif forfaitaire pour toutes les A.S. - Joindre deux chèques de 230,00 €)*

Les chèques de cautions ne seront encaissés qu'en fin de saison, uniquement en cas de solde débiteur. Dans le cas contraire, les chèques vous seront restitués au moment du solde des comptes d'A.S. de la saison 2011/2012.

### 1.5 – AMENDES et SANCTIONS :

- FORFAIT AVEC PREAVIS*	⇒	<b>10,00 €</b>	
- <b>FORFAIT SANS PREAVIS</b>	⇒	<b>100,00 €</b>	2 Forfaits = l'équipe est exclue du championnat
- FORFAIT GENERAL ANNONCE	⇒	<b>30,00 €</b>	
- FORFAIT GENERAL PAR PENALITE	⇒	<b>50,00 €</b>	Cumulé aux forfaits enregistrés
- RESERVES	⇒	<b>10,00 €</b>	

\* *Le préavis est reconnu lorsque le CR Sport U et l'ADVERSAIRE ont été informés du forfait la veille du match AU PLUS TARD et que celui-ci est précisé sur la feuille de match correspondante.*

- **RESULTAT NON COMMUNIQUE** : Match perdu pour les deux équipes avec 0 pt (voir chap. Sport d'équipe – règlement généraux, rubrique : Feuille de match et résultats).

- **Absence de N° de licence sur Feuille de match ou faux N° de licence** : Match perdu pour l'équipe concernée avec 0 pt.

- **Non retour de la Feuille de Match** : Match perdu par l'équipe vainqueur ou mentionnée en 1<sup>er</sup> sur le calendrier (voir Chap. Sport d'équipe règlements généraux, rubrique : Feuille de match)

#### - **Défaut de LICENCE**

Sport individuel : exclusion de la compétition

Sport collectif : match perdu par pénalité + sanction décidée par la Commission Mixte Régionale.

Les sommes dépassant le montant des cautions versées seront imputées à l'Association Sportive.

Les droits d'engagement dans certains sports seront mentionnés dans les circulaires les concernant.

Tous les IMPRIMES (Fiche d'affiliation, feuilles de match, fiches individuelles d'inscription, bons de commande de licences, etc...) sont disponibles sur le site au chapitre : Administratif, Rubrique : "Fiches d'inscriptions".

## 2 - AFFILIATION

Les fiches d'affiliation ou de réaffiliation à la FF Sport U, en ligne sur ce même site ("Inscriptions diverses"), devront être remplies (**Recto + Verso**) et remises au CR Sport U, AVANT TOUTE PRISE DE LICENCE, accompagnées :

a) d'un chèque de 100,00 € ou dans le cas d'un PRES : l'affiliation est de 100.00 € X par le nombre d'établissement constituant le PRES.

Aucune affiliation ne sera permise aux A.S. débitrices au cours de l'exercice 2010/2011

Attention : Aucune prise de licences ne sera permise sans affiliation.

b) d'un exemplaire des Statuts de l'A.S. conformes au décret du 13 Mars 1986 publié au J.O. du 16 mars 1986 (Cf Règlements Généraux de la F.F. Sport U. Titre 1) **si** cette formalité n'a pas été effectuée lors des saisons précédentes ou si ces statuts ont changé.

## 3 - LICENCES

Trois solutions s'offrent à vous :

- Poursuivre le CONTRAT proposé par votre C. R. Sport U. réévalué conformément aux impératifs de la fédération (augmentation du coût de la vie, augmentation des locations d'installations, etc ...)
- Demander à passer en CONTRAT, votre C. R. Sport U. définira avec vous vos objectifs en terme de licenciés et vous fixera le montant du contrat.

Votre CR Sport U vous enverra le montant du contrat et les modalités de paiement (étalement sur l'année en 3 échéances).

- Soit choisir de prendre les licences à l'unité (36.00 € par licence) en procédant comme suit : bon de commande et paiement des licences par l'A.S. puis alimentation du compte par le CR Sport U et saisie sur le site par l'A.S.

Quel que soit votre choix la saisie des licences se fait sur le site : [www.sport-u-licences.com](http://www.sport-u-licences.com), (voir les modalités au chapitre "saisie des licences").

**N.B.** : les étudiants ne disposant pas d'A.S. dans leur établissement peuvent se licencier à la FF Sport U et pratiquer le sport de leur choix en s'inscrivant dans leur CR Sport U.

Pour cela il leur faut se présenter au CR Sport U de leur académie, qui est seul habilité à délivrer la licence, avec les documents suivants :

- 1 certificat de scolarité de l'année en cours ou copie de la carte étudiant,
- 1 photo d'identité,
- la photocopie du Bac,
- le certificat médical,
- 1 chèque (voir votre CR Sport U pour le montant)
- Fiche d'inscription individuelle

***Aucune licence ne sera délivrée s'il manque un seul de ces documents***

## 4 - ASSURANCE

En application de la loi du 17 Juillet 1984, il est IMPERATIF que tous les licenciés FF Sport U soient ASSURES. Les A.S. ont pour cela deux solutions :

- 1 - L'ASSOCIATION SPORTIVE peut solliciter par l'intermédiaire du bordereau l'assurance FF Sport U / A.I.A.C. - GMF correspondant à la licence. Son prix est de 1,60 € « option FRANCE » ou 2,10 € « Option MONDE ENTIER » pour la couverture de base. Il existe des options complémentaires pour certains sports à hauts risques, pour une garantie éventuelle de perte de salaire, ainsi que pour une augmentation des garanties de base. Un tableau explicatif et un bordereau relatifs à ces options complémentaires se trouvent au chapitre "Administratif", rubrique "Assurance".
- 2 - Les Associations Sportives désirant DÉNONCER LE CONTRAT FF Sport U / A.I.A.C. - GMF et assurer l'ensemble de leurs adhérents par leurs propres moyens devront REMPLIR LA RUBRIQUE ASSURANCE de la fiche d'affiliation.

En cas de RECUSATION : l'Association Sportive est assurée conformément aux textes réglementaires en vigueur, à garanties RC au moins égales à celles proposées par la FF Sport-U elle sera tenue de joindre à cette fiche l'attestation d'assurance RC délivrée par son assureur.

### **Article 38 :**

Les groupements sportifs sont tenus d'informer leurs adhérents de leur intérêt à souscrire un contrat d'assurance de personne ayant pour objet de proposer des garanties forfaitaires en cas d'accidents corporels.

A cet effet, ils doivent tenir à la disposition de leurs adhérents des formules de garanties susceptibles de prévoir de réparer les atteintes à l'intégrité physique du pratiquant.

## 5 – CERTIFICAT MEDICAL

Loi n° 99 - 223 du 23 Mars 1999 (J.O. du 24/03/99) relative à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives

### Article 6 :

" La participation aux compétitions sportives organisées ou agréées par les fédérations sportives est subordonnée à la présentation d'une licence sportive portant attestation de la délivrance d'un certificat médical mentionnant l'absence de contre-indication à la pratique sportive en compétition, ou, pour les non licenciés auxquels ces compétitions sont ouvertes, à la présentation de ce seul certificat ou de sa copie certifiée conforme, qui doit dater de moins d'un an ".

### **• Signature du Président de l'A.S. sur la licence**

Elle est obligatoire pour attester :

- que l'étudiant ou l'élève est bien inscrit dans l'établissement
- qu'il a bien présenté un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport de compétition.

**ATTENTION** : Dans le cas où la licence F.F. Sport U. ne comporterait pas la signature du Président de l'Association Sportive (ou de son mandataire), l'étudiant devra OBLIGATOIREMENT présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique sportive. Aucune dérogation ne sera ACCEPTÉE. En l'absence de photo sur la licence, une pièce d'identité sera exigée.

## 6 - ENGAGEMENTS

Ils se font en ligne uniquement.

Remarque pratique : enregistrez le fichier sur votre disque dur avant de la remplir.

## 7 - DE LA QUALITE DE SPORTIF UNIVERSITAIRE

La licence ne peut être délivrée par une Association Sportive affiliée à la FF Sport U ou par le CR Sport U lui-même pour les sportifs dont les établissements ne possèdent pas d'A.S., que si l'intéressé réunit simultanément les conditions suivantes :

- être inscrit dans un Établissement d'Enseignement Supérieur, délivrant les diplômes énumérés dans le décret ministériel N° 84573 du 05.07.84 et les décrets relatifs aux diplômes nationaux de l'Enseignement Supérieur et habilité à délivrer les avantages de la Sécurité Sociale Étudiante.
- Posséder un diplôme : le licencié doit être titulaire du BACCALAURÉAT ou à défaut posséder un titre équivalent. Lorsque le licencié est inscrit dans un établissement d'Enseignement Supérieur qui n'exige pas le baccalauréat ou un diplôme équivalent, il n'est considéré comme sportif universitaire qu'après avoir subi avec succès l'examen de fin de 1ère année.
- Suivre un cursus universitaire : les études devant préparer à l'obtention d'un diplôme de l'Enseignement Supérieur.

Pour les compétitions internationales, un étudiant garde la qualification de sportif universitaire un an après l'obtention du dernier diplôme universitaire.

## 8 – MESURES DE SECURITE DANS LES INSTALLATIONS

Les différents questionnaires des installations sportives mises à la disposition de la FF Sport U pour le déroulement de ses compétitions, attirent notre et votre attention sur les mesures susceptibles de limiter les dangers :

- Le signalement de tout objet suspect à un responsable du centre.
- Le strict respect des horaires d'utilisation.
- Le contrôle des cartes d'adhérents (licence F.F. Sport U. et carte d'étudiant, voire pièce d'identité).
- Le respect absolu des mesures relatives à la circulation dans les équipements ; au stationnement des véhicules ainsi que de toute autre décision prise "localement".

Nous vous demandons donc, pour votre sécurité, de bien vouloir vous soumettre à tout règlement intérieur de quelque installation que ce soit.

Enfin, quelques mesures méritent d'être rappelées :

- Fixation **OBLIGATOIRE** au sol de tout but ou autre équipement "mobile".
- **Interdiction de fumer dans les locaux.**
- **Interdiction aux joueurs et aux supporters des équipes d'introduire et de consommer des boissons alcoolisées dans les enceintes sportives et les locaux annexes de celles-ci.**
- Respect de la propreté, des installations et du matériel mis à votre disposition (en particulier l'interdiction d'utiliser de la résine dans certaines salles de Hand Ball Sarrailh et Montaigne par exemple). Nous vous remercions de votre compréhension.

# SAISIE DES LICENCES SUR INTERNET MODE D'EMPLOI RESERVE AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES

Adresse : [www.sport-u-licences.com](http://www.sport-u-licences.com)

## 1. SAISIE DES LICENCES F.F. SPORT. U. SUR INTERNET MODE D'EMPLOI

Votre CR SPORT U, vous donnera, dès réception de votre demande d'affiliation et de votre première commande, votre code d'accès à ne divulguer qu'aux personnes dûment habilitées à saisir des licences. En effet si vous n'avez pas opté pour le contrat licences, chaque fois qu'une licence est saisie, votre compte est débité du prix correspondant. Le logiciel vous préviendra lorsque ce compte devra être réapprovisionné (sauf pour les A.S. ayant choisi le contrat licences).

Des fiches individuelles d'inscription à faire remplir et signer par vos étudiants sont à votre disposition sur le site à la rubrique "Fiche inscription" ([Annexe 6](#)). Elles sont à conserver dans votre A.S. et sont la preuve que l'étudiant a bien pris connaissance de son engagement auprès de la FF SPORT U.

Attention les nouvelles dispositions en termes d'assurance ont entraîné des modifications dans les différents formulaires d'affiliation et de prise de licence.

### 1 A. COMMENT SAISIR LES LICENCES SUR INTERNET

Pour toutes les opérations :

Adresse : <http://www.sport-u-licences.com>

*Vous accédez à la PAGE D'IDENTIFICATION, il vous sera demandé :*

1. un numéro d'identifiant (code de l'A.S.)
2. un code d'accès (4 chiffres) délivré par le C. R. Sport U.

Vous accédez au : **MENU PRINCIPAL** qui vous indique la marche à suivre :  
Quatre options vous sont proposées, chacune permettant de faire des recherches différentes

Cliquer sur saisie des licences :

**1. Saisissez le nom, le prénom, le sexe (M, F), la date de naissance, l'adresse, le code postal et la ville.**

**Nous ne saurions trop insister sur la validité de l'adresse dont nous avons besoin à la FF SPORT U et que vous pourrez également consulter directement sans passer par vos archives.**

**2. Saisissez ensuite la discipline étudiée :**

- |                                  |                     |
|----------------------------------|---------------------|
| 1. Droit/Sciences Po.            | 6. Métiers du sport |
| 2. Science Eco. /Gestion         | 7. Langues          |
| 3. Lettres/Sciences humaines/Art | 8. Médecine/Santé   |
| 4. Commerce                      | 9. Enseignement     |
| 5. Sciences/technique            |                     |

**3. Saisissez l'année d'étude, c'est à dire le nombre d'années d'études post-baccalauréat.**

**4. Saisissez le sport (menu déroulant).**

Votre licence est alors enregistrée (ainsi que la date et l'heure d'enregistrement) et votre compte licence est débité du prix d'une licence. Elle sera automatiquement éditée et parviendra gratuitement à votre A.S.

**5. Saisissez le choix de souscription de l'assurance « accidents corporels ».**

**ATTENTION : SEUL, LE CR SPORT U POURRA PROCÉDER A TOUTE MODIFICATION OU SUPPRESSION DE LICENCE.**

**Dans le menu principal, vous avez désormais l'option "renouvellement" qui vous offre la possibilité de reprendre les données d'une licence, de les modifier, afin de la rééditer.**

**Le "renouvellement" vous permet, par la même occasion, de consulter une licence de l'année précédente.**

## 1B. COMMENT CONSULTER LE FICHER LICENCES

Dans le menu principal cliquer sur recherche de licenciés :

### 1- Fichier des licenciés par ordre alphabétique et/ou par sport

Cette option permet d'effectuer toutes les recherches sur les licenciés d'une façon très souple.

*Vous pouvez également obtenir, à partir du site [www.sport-u.com](http://www.sport-u.com) (sous le bandeau) :*

- un licencié, en tapant seulement son numéro d'AS et son nom.
- tous les licenciés ayant le même nom ou le même début de nom, en tapant les premières lettres de son nom.
- Tous vos licenciés, en tapant le numéro complet de votre A.S.
- Tous les licenciés, en tapant les premières lettres de leur nom, sur l'ensemble des régions de France.

### 2 - Fichier des licenciés par date d'enregistrement

Cette option permet d'obtenir la liste des licenciés d'une A.S. dans l'ordre où ils sont entrés dans une journée. Concrètement, cette option permet à ceux qui effectuent la saisie des licences, de contrôler qu'ils n'ont pas oublié de licencier un étudiant ou qu'ils n'ont pas saisi deux fois la même personne.

### 3 - Liste des licenciés pour une A.S.

Cette option permet de retrouver, pour une A.S., en quelques secondes, toutes les coordonnées d'un licencié (n° de licence, adresse, date de naissance ...)

Le fichier des licenciés est consultable à partir du menu principal

A tout moment, il est possible :

- de l'imprimer directement à partir d'Internet
- d'obtenir le résultat de cette requête au format EXCEL
- un lien pour télécharger directement le fichier est disponible à la fin de chaque résultat de vos recherches

**ATTENTION :**

***Comme ces informations représentent un caractère confidentiel, elles ne sont accessibles qu'après contrôle du code secret de l'A.S.***

## **2. EXPÉDITION ET RÉCEPTION DES LICENCES**

Rappelons que les licences saisies dans la semaine sont extraites du serveur le jeudi, sont expédiées sans exception tous les vendredis et devraient être dans les A.S. le mardi ou au plus tard le mercredi.

**ATTENTION** : Ne pas oublier de mettre une photo et de faire signer la licence par le président de l'A.S. (ou son mandataire). Sans cela, la licence n'est pas valable.

*Le coût que représenterait l'envoi de la licence à l'étudiant ayant été jugé trop important par le comité directeur fédéral, les licences seront donc expédiées directement aux A.S.*

**Début de la saisie des licences** : 12 septembre 2011

**Début de l'envoi des licences** : 20 octobre 2011

*Chaque fin de semaine, les licences seront envoyées à l'impression.*

**Fin de la saisie des licences** : le 1<sup>er</sup> lundi du mois de juillet

N'ATTENDEZ PAS LE DERNIER MOMENT POUR SAISIR VOS LICENCES (Encombrement possible du site)

# RÉPARTITION DES ACTIVITES PAR CR Sport U.

SITE INTERNET :

[WWW.CRSUIDF.COM](http://WWW.CRSUIDF.COM) OU [WWW.SPORT-U-IDF.COM](http://WWW.SPORT-U-IDF.COM)

CRETEIL	PARIS		VERSAILLES	
<b>DIRECTEURS REGIONAUX</b>				
Olivier TZATCHEV	Jean-Pierre ROUSSET Alexandre QUICQ	Gérald LEUX	Michel BONTHOUX	Stéphane POIRIER
<b>SECRETARIATS</b>				
Gwladys STANGUENNEC	Sandrine CROMBEZ	Nadina RAMAËL	Corinne MONTFAUCON	
FF Sport U – CR Sport U Créteil  2 rue Tirard 94000 CRETEIL  Tél. : 01.48.99.64.00 Email : crscreteil@free.fr	FF Sport U – CR Sport U Paris  CIUP – Espace Sud 9F bd Jourdan 75014 PARIS  Tél. : 01.43.13.13.60 ou 61. Fax : 01.45.65.08.48 Email : crsuparis@wanadoo.fr		FF Sport U – CR Sport U Versailles  B.P. 90 146 92185 ANTONY CEDEX  Tél. : 01.46.74.63.93. Fax : 01.46.74.63.94 Email : crsportuversailles@sfr.fr	
ATHLE. HIVALNAL ATHLE. ESTIVAL CROSS-COUNTRY ESCRIME HALTERO-FORCE RUN AND BIKE / V.T.T. SQUASH TENNIS TENNIS DE TABLE TIR A L'ARC TIR SUR CIBLE TRIATHLON	BASE-BALL EQUITATION FOOTBALL JF/JG FUTSAL G.R. NATATION TRAMPOLINE WATER-POLO KARTING STREET HOCKEY ULTIMATE FREESBY	BASKET PARIS niv 2 et inférieur BOXE ANGLAISE BOXE FRANCAISE COURSE D'ORIENTATION DANSE HAND PARIS niv 2 et inférieur JUDO KARATE LUTTE TAEKWONDO VOLLEY niv 1 (IDF) et 2 (Paris)	BADMINTON IND BRIDGE ECHECS FOOTBALL AMERICAIN GOLF GYMNASTIQUE HOCKEY EN SALLE RUGBY FEMININ RUGBY A 7 RUGBY A 15 SKI ALPIN SKI DE FOND SURF	AVIRON BADMINTON PAR EQ BASKET niv 1 (IDF) et 2 (Créteil, Versailles) ESCALADE HAND niv 1 (IDF) et 2 (Créteil, Versailles) RUGBY A 13 VOLLEY-BALL niv 2 (et <) (Créteil, Versailles)

# REGLEMENTS SPORTIFS GENERAUX

## A – SPORTS D'EQUIPE

Deux possibilités :

### ✍ LE CHAMPIONNAT LONG

C'est l'épreuve traditionnelle existante. Elle doit intéresser les A.S. disposant d'un effectif assez important pour répondre aux exigences d'un Championnat de longue durée. (de début Novembre / mi Mai).

Les équipes ne pouvant jouer l'intégralité de la saison seront intégrées dans le championnat, avec la possibilité de quitter cette compétition lorsqu'elles le désirent et sans pénalité, à condition toutefois d'avoir prévenu le CR Sport U au préalable.

### ✍ Les Tournois

Expérience dans certains sports (voir notes administratives)

## 1 - ENGAGEMENTS JEUNES FILLES - JEUNES GENS

**Pour tous les sports suivants : Basket-Ball (J.F. - J.G.), Hand-Ball (J.F. - J.G.), Volley-Ball (J.F. - J.G.), Football (J.F. - J.G.) et Rugby à 15 (J.F. – J.G.).**

**La clôture des engagements est fixée au**

**Mercredi 12 Octobre 2011**



**CHAMPIONNAT LONG**

Pour les autres sports collectifs (Water Polo – Street Hockey – Tennis de Table – Tennis – Badminton) se référer aux notes administratives concernant ces sports.

LES COMPETITIONS DEBUTERONT

- Le jeudi 03 Novembre 2011

Les formules de ces compétitions et leur calendrier prévisionnel seront mis en ligne dans les rubriques concernées dès leur conception.

Pour être valables, les engagements devront :

- être établis sur les fiches d'engagement en ligne et relatives à la compétition choisie. La répartition dans les différentes divisions sera automatiquement assurée par la Direction Régionale de la F.F. Sport U. (en fonction des Classements 10/11).
- parvenir IMPERATIVEMENT à la Direction Régionale de la F.F. Sport U. dans les délais définis ci-dessus et accompagnés d'un chèque du montant des droits d'engagement correspondant au nombre d'équipes engagées (Cf. ci-dessous paragraphes 2).

## 2 - DROITS D'ENGAGEMENT

[Voir note administrative n° 1 – Chapitre 1 – Tarifs 2011/2012.](#)

## 3 - REGLES DU "BRULAGE"

Lorsqu'un établissement est représenté par plusieurs équipes dans une même spécialité, un joueur, pour être qualifié dans une équipe inférieure, ne doit pas avoir participé à plus de **2 matches** dans une équipe supérieure.

**Toutefois, avant la 4ème journée de compétition**, les A.S. pourront déposer, pour chacune des équipes concernées, la liste nominative des joueurs qui participeront régulièrement au plus grand nombre de rencontres.

Ces joueurs sont dits "BRULES" et ne pourront en aucun cas jouer dans une équipe inférieure. A l'exception du nombre fixé de "JOUEURS BRULES" (Cf. tableau ci-dessous), les A.S. pourront alors composer librement leurs équipes.

**REMARQUE** : après la 4ème journée de compétition, les CMR se réservent le droit de contrôler sur les feuilles de matchs que la liste des joueurs " brûlés " est bien composée des joueurs ayant participé au plus grand nombre de rencontres. Dans le cas contraire, ces listes devront être modifiées.

Nombre de joueurs " brûlés " par spécialité :

BASKET-BALL: voir circulaire

FOOTBALL : voir circulaire

HAND-BALL : voir circulaire

RUGBY à 15 : voir circulaire

VOLLEY-BALL : voir circulaire

## 4 - TERRAINS

Le nombre de terrains mis à la disposition des CR Sport U étant très insuffisant, toute A.S. doit dans son intérêt, faire un effort pour disposer de terrains le Jeudi après-midi et en soirée. A cet effet, nous insistons auprès de toutes les A.S. pour qu'elles entreprennent, dans les meilleurs délais, auprès des clubs et de la Ville de Paris, les démarches nécessaires afin d'obtenir l'autorisation d'utiliser les installations susceptibles d'être mises à leur disposition.

Sur la fiche d'engagement, inscrire très soigneusement :

- le NOM du STADE, ADRESSE PRECISE, MOYENS DE TRANSPORT et ACCES
- le NOMBRE, la NATURE et la DESCRIPTION SOMMAIRE des terrains (dimensions, revêtement).
- **BIEN PRECISER, s'il s'agit de salles mixtes, les sports qui peuvent être pratiqués, soit simultanément, soit alternativement.**

NE MENTIONNER QUE LES INSTALLATIONS QUI VOUS SONT DUMENT CONCEDEES PAR CONVENTION OU CONTRAT
---

## **LA LISTE DES TERRAINS (et LEURS ADRESSES) sera mise en ligne à la rubrique "INSTALLATIONS SPORTIVES"**

### **TERRAINS D'ENTRAINEMENT**

Jusqu'au jeudi **27 Octobre 2011**, inclus, nous sommes en mesure de mettre à la disposition des A.S. qui en feront la demande quelques terrains de :

#### **BASKET-BALL, FOOTBALL, HAND-BALL, RUGBY, VOLLEY-BALL**

Nous ne pouvons accorder ces terrains que le Jeudi après-midi, l'affectation en étant faite au fur et à mesure des demandes. Il est nécessaire de mentionner le nombre d'équipes susceptibles de s'y entraîner, l'horaire d'utilisation souhaité et le nom de la personne responsable présente sur le terrain.

**ATTENTION** : les utilisateurs devront s'assurer que chaque participant à ce type d'entraînement est bien licencié donc assuré.

### **UTILISATION DES SALLES**

Aucun aménagement d'horaires ou de dates ne sera accepté sauf cas tout à fait exceptionnel, les concessions CR Sport U de sports de salle étant prévues dans les créneaux horaires 13 h 00 - 22 h 30.

*L'HEURE PORTEE SUR LE CALENDRIER EST CELLE DU DEBUT DE LA RENCONTRE. RESPECTEZ CES HORAIRES !*

Toute équipe absente ou dans l'impossibilité numérique de jouer, un quart d'heure après l'heure officielle du coup d'envoi **est déclarée battue par forfait**. En effet, il est impossible d'admettre un retard qui engendre automatiquement l'arrêt d'un match en fin de soirée pour cause de fermeture des installations.

### **5 - REPORTS DE MATCHES**

Nous rappelons **qu'aucun match** ne devra être joué **APRES LA DERNIERE DATE DU CALENDRIER** ; si une rencontre n'est pas disputée, les deux équipes seront déclarées "FORFAIT" et marqueront 0 point au classement de la poule.

### **REGLEMENT RELATIF AU REPORT DE MATCHES**

Lorsqu'une équipe désire un report de match, elle contacte son adversaire. En cas d'accord avec celui-ci, les **deux équipes** informent le CR Sport U responsable de l'activité de cet accord, **par courrier, fax ou email** en spécifiant quelle est l'équipe qui a demandé le report.

Le report ne peut être entériné par le CR Sport U que lorsqu'il est en possession des demandes des deux A.S. au moins 24 h 00 avant la date officielle du match. Les équipes concernées devront s'informer auprès du CR Sport U de l'acceptation de ce report.

L'équipe absente sur le terrain à la date du report est déclarée battue par forfait. Si le match ainsi reporté ne peut avoir lieu pour des cas de force majeure, (intempéries, grèves) c'est le calendrier initial qui fait foi : l'équipe qui a demandé le report est déclarée battue par forfait.

A cet effet, jusqu'au mardi soir précédent les rencontres, des modifications sont susceptibles d'être apportées aux calendriers. Vous devez consulter le site régulièrement pour en être informés.

Passé cette limite, les éventuelles modifications de calendriers vous seront notifiées par téléphone, fax ou courriels.

**ATTENTION : Les reports décidés par le CR Sport U sont prioritaires.**

## 6 - TERRAINS IMPRATICABLES

**Seul le CR Sport U peut annuler officiellement une rencontre pour cause d'intempéries.** Si le CR Sport U ne le fait pas, les deux équipes doivent se rendre **impérativement** sur le terrain et, quel que soit l'état de celui-ci, procéder à la vérification des licences. Si le terrain est effectivement impraticable, en informer le CR Sport U qui programmera le report.

Toute équipe absente sera déclarée battue par **forfait.**

Donc, **ne téléphonez pas aux gardiens du stade** pour vous informer de l'impraticabilité des terrains, vous risqueriez la défaite par forfait. **Prenez plutôt contact avec le CR Sport U.**

## 7 - RESERVES

Toute réserve doit être mentionnée sur la Feuille de Match, signée par les deux capitaines et l'arbitre et confirmée par écrit auprès du CR Sport U dans les 24 heures. Toute confirmation de réserves doit être, sous peine d'irrecevabilité accompagnée d'un chèque de 10,00 €. Cette somme est restituée aux plaignants en cas de reconnaissance de leur bon droit par la C.M.R.

**IMPORTANT** : Au cas où une clause ne serait pas mentionnée dans le règlement FF Sport U, il sera fait référence à celui de la Fédération concernée.

## 8 - FEUILLES DE MATCHES ET RESULTATS

**TOUS CES DOCUMENTS SONT EN LIGNE A LA RUBRIQUE DU SPORT CONCERNE.**

### **IMPORTANT**

La feuille dûment remplie doit être postée le JEUDI SOIR à l'adresse du CR Sport U gérant l'activité par l'équipe vainqueur ou en cas de match nul, par l'équipe mentionnée en premier sur le calendrier.

En outre, les résultats doivent être transmis impérativement au CR Sport U organisateur du championnat par TELEPHONE (REPONDEURS) FAX ou E.MAIL du **JEUDI SOIR jusqu'au VENDREDI MATIN 10 h 00** (plus particulièrement les résultats de fin de poules afin de faciliter l'élaboration des nouveaux calendriers).

Dans le cas contraire, **les deux équipes concernées par un défaut de résultat seront déclarées FORFAIT.**

**CETTE REGLE SERA APPLIQUEE SYSTEMATIQUEMENT. QUELQUES NEGLIGENTS NE DOIVENT PAS ENTRAVER LE BON DEROULEMENT D'UNE COMPETITION.**

## 9\_- VOLS - DEPREDATIONS

Les CR Sport U d'Ile de France mettent à la disposition de leurs A.S. des installations qui leur sont concédées. **Ils déclinent toute responsabilité en cas de vols et incidents de toute nature survenus dans les Vestiaires, Gymnases et sur les Terrains.**

<p>Il est particulièrement recommandé aux usagers de centraliser les objets de valeur (portefeuilles, montres, bijoux) dans une valise ou un sac et de les transporter avec eux sur les aires sportives.</p>
--

## 10\_- FORFAITS

Deux forfaits quels qu'ils soient (Avec ou Sans Préavis) entraînent le Forfait Général. Le Forfait Général entraîne lui même l'exclusion de la compétition pour la saison en cours, **rétrogradation** pour la saison à venir et une amende (voir montants au chapitre "Amendes").

## 11\_- UNE REGLEMENTATION SPECIFIQUE POURRA APPARAITRE DANS LES CIRCULAIRES DE CHAQUE SPORT.

## 12\_- LES CALENDRIERS, RECTIFICATIFS, RESULTATS ET CLASSEMENTS SERONT PUBLIES TRES SOUVENT SUR LE SITE :

[www.crsuidf.com](http://www.crsuidf.com) ou [www.sport-u-idf.com](http://www.sport-u-idf.com)

**CONSULTEZ LES REGULIEREMENT !**

# **B – SPORTS INDIVIDUELS**

## **1\_- CIRCULAIRES**

Une circulaire relative à chaque sport individuel paraîtra à la suite de la réunion des Commissions Mixtes Régionales chargées d'élaborer la formule des compétitions et leur calendrier (voir dates des CMR).

**TOUTES LES DISPOSITIONS PARTICULIERES SERONT ALORS PRECISEES.**

## **2\_- LICENCES**

Toutes les épreuves sont ouvertes aux titulaires de la licence FF Sport U de l'année en cours. Aucun compétiteur ne sera autorisé à prendre part à l'épreuve s'il ne présente pas :

- sa carte d'étudiant.

**ET**

- sa carte-licence FF Sport U ou la copie de sa fiche individuelle d'inscription s'il ne l'a pas encore reçue.

**ATTENTION** ! Les Associations Sportives peuvent, dès maintenant, délivrer une licence aux étudiants de 3ème cycle dont l'inscription a lieu en Décembre. Pour cela, le nom de l'Etudiant doit figurer sur une liste émanant du Service compétent, chargé des inscriptions.

## **3 - CERTIFICAT MEDICAL - ([voir chapitre 5 " Circulaire Administration "](#))**

Dans certaines disciplines, notamment pour les sports de combat, l'étudiant devra présenter en outre un CERTIFICAT MEDICAL SPECIFIQUE.